



## Bonnes pratiques incitatives en vue du raccordement de nouveaux émetteurs à @CTES

### **S**ommaire

1. Désigner un référent @CTES..... 1
2. Rendre la dématérialisation plus attractive que les dépôts des actes papiers..... 2
3. Promouvoir le système d'information @CTES..... 2

#### **1. Désigner un référent @CTES**

Assurer un pilotage dynamique de la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité, en affectant un agent (référent @CTES) à ce pilotage qui peut se traduire par :

- l'identification des interlocuteurs assurant le développement de la dématérialisation au sein des collectivités territoriales afin de les encourager à raccorder leur collectivités à l'application @CTES et à transmettre leurs actes sous format électronique ;
- l'encouragement à la mise en place de partenariats avec des partenaires clés engagés dans la dématérialisation.

## 2. Rendre la dématérialisation plus attractive que les dépôts des actes papiers

- Des préfetures ont sensiblement réduit les plages de réception des actes sous format papier en préfecture et en sous-préfectures ;
- D'autres préfetures ont rendu leur service du courrier moins attractif : les actes ne sont pas remis à la collectivité le jour même, mais le lendemain.

## 3. Promouvoir le système d'information @CTES

Vous pouvez faire la promotion du système d'information @CTES :

Moyens de communication	Destinataires	Illustrations
Site Internet des services de l'Etat dans le département		Le site Internet peut comporter un espace réservé à la télétransmission avec des modèles de conventions, de délibérations ou d'avenants et des notices expliquant le processus de dématérialisation.
Circulaires	<ul style="list-style-type: none"><li>- aux maires et aux présidents des exécutifs des collectivités ;</li><li>- aux collectivités non raccordées.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- par exemple à l'occasion du bilan du contrôle de légalité (circulaires Qualipref) ;</li><li>- en présentant les enjeux du dispositif et en indiquant les modalités pour se raccorder au système d'information @CTES ;</li><li>- les collectivités peuvent être incitées à prendre contact avec une collectivité du département, pour un retour d'expérience.</li></ul>
Lettres électroniques, mailings, lettres de relance individuelles, appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"><li>- aux collectivités non raccordées ;</li><li>- aux collectivités qui n'ont pas intégré Actes budgétaires ;</li><li>- aux collectivités raccordées mais inactives (c'est-à-dire celles qui ont signé une convention mais ne télétransmettent pas leurs actes) ;</li><li>- aux collectivités qui ne télétransmettent qu'une partie de leurs actes ;</li></ul>	

A l'occasion de courriers (demande de pièces complémentaires, lettres d'observations ou recours gracieux)	par des rappels systématiques aux collectivités de la possibilité de télétransmettre les documents.	
Dans le « Livret d'accueil des nouveaux élus »		- remis, dans certains départements, à l'ensemble des maires suite aux élections municipales.
Réunions d'information	- à destinations des nouveaux élus.	- organisées par la Préfecture, suite aux élections municipales et au renouvellement des assemblées délibérantes.
Réunions d'information	- à destination des maires, des présidents d'EPCI, des directeurs généraux des services (DGS), des secrétaires de mairie ou des fonctionnaires territoriaux (à l'échelle d'un arrondissement, d'un canton, d'une intercommunalité ou d'un département) ; - à destination de certaines collectivités ciblées en raison de leur importance sur le territoire.	- parfois organisées par la Préfecture en lien avec un opérateur de transmission ou de mutualisation ; - parfois organisées par la Préfecture avec la DDFIP qui promeut la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire.
Réunions de présentation du dispositif organisées par certaines collectivités		- par exemple, une réunion organisée par une communauté de communes à l'attention des élus et services de ses communes membres.
Assemblées générales des maires, congrès des maires, réunions d'information organisées par l'association départementale des maires		
Entretiens avec les maires, visites des membres du corps préfectoral sur le terrain		
Accompagnement personnalisé	- à destination de chaque nouvelle collectivité raccordée.	- Par exemple, lors du premier envoi d'actes.
Affiches, Plaquettes	- diffusées lors de salons organisés à l'attention des collectivités territoriales ; - distribuées aux agents des collectivités qui déposent les actes en préfectures ou en sous-préfectures ; - distribuées aux élus dans le cadre de réunions ou d'entretiens.	